ANNEXE 1

Listes des principaux interlocuteurs potentiels dans le cadre de la mission de l'Ingénieur de recherche chargé de l'informatique scientifique

Composantes de Recherche (5 Départements)

• COSYS (Composants et Systèmes) est un département pluridisciplinaire à l'interface entre les mondes physique et numérique, avec une forte assise expérimentale. Il s'est donné pour ambition de développer les concepts et les outils nécessaires à l'amélioration des connaissances de base, des méthodes, des technologies et des systèmes opérationnels destinés à une intelligence renouvelée de la mobilité, des réseaux d'infrastructures et des grands systèmes urbains. Il vise ainsi une maîtrise accrue de leur efficacité, de leur sécurité, de leur empreinte carbone et de leurs impacts sur l'environnement et la santé.

• TS2 (Transport Santé Sécurité) est un département pluridisciplinaire, réunissant des disciplines qui relèvent tant des sciences humaines et sociales que des sciences et technologies et celles du vivant. Les recherches sont menées dans cinq directions : l'automatisation de la conduite ; le renouvellement des questions de recherche liées à l'évolution des mobilités ; les liens mobilité et santé ; la modélisation de l'humain ; la conception, le développement et l'exploitation des bases de données.

• Le département AME (Aménagement, Mobilités, Environnement) est aussi pluridisciplinaire (sciences humaines et sociales ; sciences et technologies). Il consacre ses recherches à la mobilité des personnes et au transport de marchandises dans leurs interrelations avec les environnements naturel et construit. Il s'intéresse en particulier à l'analyse des interactions entre des innovations (numérique, véhicule autonome) et les pratiques de mobilité, ainsi qu'aux territoires périurbains. Les travaux menés permettent de comprendre les pratiques de mobilité, réaliser de la prospective sur la mobilité, évaluer les impacts sociaux, économiques et environnementaux des mobilités afin d'améliorer les systèmes techniques. Les chercheurs contribuent ainsi à faire émerger des solutions économes en énergie, sûres et raisonnées, pour répondre aux attentes de la société, et participer à la conception de systèmes de transport fiables et adaptés à toutes les personnes et à toutes les marchandises. Trois objectifs sont poursuivis par les équipes : améliorer la fiabilité des transports, renforcer la sécurité et l'ergonomie des déplacements et promouvoir une mobilité multimodale, intelligente, propre et sans couture.

• MAST (Matériaux et Structures): le département développe des recherches et expertises sur les matériaux, les infrastructures de transport et les grandes structures de génie civil, notamment celles liées à la production et au transport de l'énergie. Les complémentarités entre les différents laboratoires du département permettent de traiter les problématiques de recherche à plusieurs niveaux, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, de l'échelle nanoscopique du matériau à l'échelle du réseau d'infrastructures.

• GERS (Géotechnique, Environnement, Risques naturels et Sciences de la terre): le département mène des recherches finalisées et proposent leur expertise dans quatre champs thématiques :

- l'ingénierie géotechnique
- les risques naturels

- la gestion de l'eau en ville
- les méthodes d'auscultation non destructives des matériaux et du proche sous-sol.

Dans chacun de ces champs, l'objectif est de développer des nouvelles connaissances, méthodes ou outils permettant de faire progresser les pratiques des ingénieurs et gestionnaires.

Les recherches conduites sont souvent de nature appliquée et combinent des caractérisations de propriétés de matériaux en laboratoire, des essais sur modèles réduits, des suivis expérimentaux in situ, le développement de modèles numériques et parfois de matériels. En tant que de besoin, des recherches plus fondamentales sur les matériaux et les processus (RMN du solide sur des sols traités à la chaux par exemple) ou sur les méthodologies (statistiques bayésiennes régionales, interférométrie par ondes de coda, ondes guidées) sont réalisées.

Composantes de recherche (18 laboratoires et UMR)

Dénomination	**Autres tutelles**
Analyse Comparée des Pouvoirs (ACP)	
Observatoire de la condition suburbaine (OCS)	CNRS, Min. Culture
Dispositifs d'Information et de Communication à l'Ère Numérique (Dicen)	CNAM, Université Paris Nanterre
Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique (ERUDITE)	UPEC
Laboratoire d'Urbanisme (Lab'Urba)	UPEC
Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS)	CNRS, ENPC
Laboratoire Ville, Mobilité, Transport (LVMT)	ENPC
Laboratoire Interdisciplinaire d'étude du Politique Hannah Arendt (LIPHA)	UPEC
Laboratoire Interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés (LISIS)	CNRS, Inra
Laboratoire Electronique, Systèmes de Communication et Microsystèmes (ESYCOM)	CNAM, CNRS
Laboratoire d'Analyse et Mathématiques Appliquées (LAMA)	CNRS, UPEC
Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM)	CNRS, ENPC
Laboratoire en Sciences et technologies de l'information géographique (LaSTIG)	IGN
Laboratoire Navier	CNRS, ENPC
Laboratoire Géomatériaux et Environnement (LGE)	
Littérature Savoirs et Arts (LISAA)	
Institut de Recherche en Gestion (IRG)	UPEC
Modélisation et Simulation Multi Échelle (MSME)	CNRS, UPEC

Vice-Présidence Recherche

La vice-présidence Recherche a pour missions :

- d’assurer la cohérence des politiques scientifiques de recherche de l’Université, d’en animer la vie scientifique, et de faire le lien entre les projets scientifiques des composantes de recherche et les attentes des ministères de tutelle en termes d’appui aux politiques publiques ;
- d’accompagner les unités de recherche, en coordonner l’évaluation et organiser une politique de soutien pour la réalisation de leurs travaux ;
- d’assurer le suivi de la formation doctorale, en bonne articulation avec les écoles doctorales ;
- d’assurer l’insertion et la représentation de l’Université dans l’espace national de la Recherche ;
- de favoriser l’ouverture de la recherche à la société ;
- de capitaliser, valoriser et diffuser les connaissances et productions scientifiques de l’Université.

Au sein de la vice-présidence Recherche :

- **le service « Diffusion des savoirs et ouverture à la société » est chargé :**
    - de développer, au sein de l’université, une culture d’ouverture des recherches à la société ;
    - de coordonner les politiques en faveur de l’ouverture de la recherche à la société : politique éditoriale, politique de gestion des données de la recherche, politique de culture scientifique, technique et industrielle et politique en faveur des sciences, recherches et expertises participatives ;
    - d'assister les personnels de recherche dans leurs initiatives de valorisation des savoirs à travers des produits éditoriaux, multimédia ainsi que des actions de médiation et d’ouverture des données.
- **le service « Information scientifique et technique » est chargé de rendre visible et accessible, et de conserver la production scientifique de l’Université pour sa diffusion :**
    - en capitalisant et gérant les productions des chercheurs de l’Université, en veillant à leur mise à disposition à la communauté scientifique, dans les meilleurs délais et conditions, en privilégiant les versions en accès libre ;
    - en coordonnant la politique de signature des publications scientifiques, et suivant le respect de celle-ci ;
    - en promouvant la maîtrise de l’image et de la réputation numérique de l’Université, de ses composantes de recherche et de ses agents ;

Vice-Présidence Numérique

La vice-présidence Numérique a pour mission :

- d’élaborer la stratégie numérique de l’établissement et impulser la démarche de construction du futur schéma directeur informatique et numérique.
- en interaction avec les vices présidences et les services, de proposer et arbitrer les choix concernant les outils et services numériques nécessaires au fonctionnement de l’Université à la recherche et à l’enseignement.
- d’accompagner les personnels dans les mutations numériques, allant de l’innovation pédagogique au pilotage en passant par les démarches orientées « données » ;

- de veiller à la diffusion des bonnes pratiques numériques et la formation aux nouveaux usages ;
- de veiller au bon fonctionnement et à l'adéquation des infrastructures et services numériques, ainsi qu'au respect des règles de sécurité informatique et de protection des données personnelles.

DGDIN (Direction Générale Déléguée à l'Informatique et Numérique)

La direction générale déléguée à l'informatique et numérique :

- élabore et supervise la mise en œuvre de la politique de l'Université en matière de systèmes d'informations et de politique numérique, qu'ils soient destinés au pilotage et à la gestion des différentes activités de recherche, de formation et d'appui de l'Université, ou à l'activité de production scientifique et technique ;
- fournit aux étudiants, services et personnels de l'institut des outils informatiques et des environnements de travail adaptés, sécurisés et performants, en assurant l'assistance nécessaire aux utilisateurs ;
- planifie son évolution dans le cadre du schéma directeur pluriannuel des systèmes d'information, et s'assure de la bonne intégration des besoins liés aux usages du numérique en ce qui concerne les moyens humains et techniques ;
- s'assure de l'efficacité et de la maîtrise des risques, et de manière générale du maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information ;
- élabore et exécute les plans d'équipements informatiques ;
- apporte toute l'expertise et les conseils pour les besoins des sites, composantes, laboratoires et services en matière de projets informatiques, d'équipements matériels et de logiciels ;
- appuie et assiste les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre dans le développement de logiciels et d'outils ;
- accompagne les utilisateurs dans l'appropriation des outils et de leur poste de travail.

DPO / DPD (Data Protection Officer, Délégué à la Protection des Données)

Les principales missions du Délégué à la protection des données sont les suivantes :

- Informer et sensibiliser, diffuser une culture « Informatique et Libertés » : le Délégué à la protection des données mène ou pilote des actions visant à sensibiliser la direction et les collaborateurs aux règles à respecter en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Veiller au respect du cadre légal : le Délégué à la protection des données veille en toute indépendance au respect du Règlement européen (RGPD), d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres et des règles internes de son organisme en matière de protection des données à caractère personnel. Ses analyses et conseils s'étendent aux sous-

traitants et prestataires prenant part aux traitements décidés par le responsable de traitement. Il est, notamment, étroitement associé aux sujets suivants : EIVP (Étude d'impact sur la vie privée), « Privacy by Design » (prise en compte des impacts sur la vie privée dès la conception) et notification des violations de données et communication aux personnes concernées. Il est obligatoirement consulté avant la mise en œuvre d'un nouveau traitement ou la modification substantielle d'un traitement en cours et peut faire toute recommandation au Responsable de traitement.

- Informer et responsabiliser, alerter si besoin, son responsable de traitement : le Délégué à la protection des données informe sans délai le responsable de traitement de tout risque que les initiatives des opérationnels ou le non-respect de ses recommandations feraient courir à l'organisme et à ses dirigeants. À cette fin, il peut faire toute recommandation au Responsable des traitements et présenter des demandes d'arbitrage (il appartient au responsable de traitement de prendre la responsabilité de mettre en œuvre un traitement malgré les recommandations du DPD).
- Analyser, investiguer, auditer, contrôler : le Délégué à la protection des données mène, fait mener ou pilote, de façon maîtrisée et indépendante, toute action permettant de juger du degré de conformité de l'organisme, de mettre en évidence les éventuelles non-conformités (gravité, impacts possibles pour les personnes concernées, origine, responsabilité, etc.), de vérifier le respect du cadre légal ou la bonne application de procédures, méthodes ou consignes relatives à la protection des données personnelles.
- Établir et maintenir une documentation au titre de « l'Accountability » : le Délégué à la protection des données établit et maintient une documentation relative aux traitements de données à caractère personnel (dont le registre des traitements), au titre de la Responsabilité du Responsable de traitement (« Accountability ») et assure son accessibilité à l'autorité de contrôle.
- Assurer la médiation avec les personnes concernées : le Délégué à la protection des données reçoit les réclamations des personnes concernées par les traitements pour lesquels il a été désigné et veille au respect du droit des personnes. Il traite ces réclamations et plaintes avec impartialité, ou met en œuvre les procédures propres à assurer leur bon traitement.
- Interagir avec l'autorité de contrôle : le Délégué à la protection des données est le point de contact privilégié de l'autorité de contrôle, avec laquelle il communique en toute indépendance sur les questions relatives aux traitements mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné, y compris la consultation préalable visée à l'article 36[9] du RGPD, et mener des consultations, le cas échéant, sur tout autre sujet.

RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information)

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information doit définir la politique de sécurité des Systèmes d'Information (SI), veiller à son application et évaluer sa vulnérabilité. Il est chargé de mettre en œuvre les différents projets de sécurité. Ainsi, il précise les objectifs et les besoins de la structure dans laquelle il exerce ; tout en analysant les risques du projet. C'est à lui que revient le choix des mesures de sécurité les plus pertinentes afin de diminuer les risques. Sa mission consiste aussi à l'évaluation des menaces et des conséquences liées à la sécurité des systèmes d'information. Il doit aussi être en mesure de s'adapter aux nouvelles dimensions et enjeux de la cybersécurité.

Au centre de l'entreprise, le RSSI doit orienter les chefs de projets dans leurs missions, afin que la politique SI soit bien prise en compte par tous. Il a aussi pour mission de veiller à ce que les

collaborateurs respectent la politique de sécurité. Il est le garant de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Le RSSI doit assurer un rôle de conseiller. Dans ce sens, il informe, sensibilise, alerte et assiste la Direction Générale ainsi que ses collaborateurs concernant les SI, données et télécoms de son entité. Son but est de coordonner la sécurité des SI.